



PREAVIS No 03-2016 « CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE MACHINE A PEINDRE»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL  
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 14 juin 2016

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 3 juin 2016 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Gil Reichen, président du CoDir et du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

### **Préambule**

Il s'agit de la seconde demande de crédit complémentaire dans le cadre de l'ASEL. Elle est motivée par une dépense imprévisible et exceptionnelle, comme stipulée dans l'art. 8 du Règlement de fonctionnement du CoDir, ce type de dépense devant faire l'objet d'un préavis.

### **Préavis**

Ce crédit concerne donc le remplacement de la machine à peindre devenue irréparable suite à un accident. Nous pouvons relever en passant que celui-ci aurait pu être plus grave encore sans le sang-froid du conducteur. Ce rachat est indispensable au travail quotidien, mais il n'a pas pu être prévu plus tôt (et donc budgété) car il fallait d'abord procéder à des expertises et attendre une éventuelle possibilité de réparation. Pendant cette période de presque une année, le fonctionnement a été assuré par un vieil appareil et par l'externalisation du travail.

Le préavis parfaitement détaillé aussi bien au niveau de l'historique du véhicule sinistré que sur l'acquisition du véhicule de remplacement, n'a laissé place à aucune question de la Commission. C'est le prix total du véhicule qui figure dans la conclusion du préavis et sera porté en augmentation au budget 2016, puisque le remboursement de l'assurance figure lui déjà dans les comptes 2015.

Finalement, si l'on tient compte de cette déduction, c'est la somme nette de CHF 11'228.00 qui sera prise en charge par la trésorerie ordinaire.

## **Conclusion**

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 3-2016, soit

D'accorder au Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois un crédit complémentaire au budget 2016 représentant au total une augmentation des charges de CHF 44'820.00.

Le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

Pully, le 5 juin 2016

Anne Schranz, Pully,  
Rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont  
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex